

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier :		Train de foire. — Arrivée à Cahors. —	
Départ de Cahors	5 h. 20 ^m matin.	Arrivée à Cahors	9 h. 25 ^m matin.
Arrivée à Cahors	7 h. 55 ^m soir.		

Cahors, 4 Janvier.

La séance du 29 décembre, à la Chambre des députés, restera comme l'une des meilleures pour les institutions libérales et conservatrices, c'est-à-dire pour la France elle-même.

Non seulement, les idées de modération et de justice ont triomphé; non seulement la Chambre des députés a reconnu et sanctionné les droits du Sénat; non seulement l'accord le plus loyal et le plus heureux s'est fait entre les deux Assemblées, mais ce qu'il faut dire, ce qu'il faut proclamer au grand jour, c'est que les partisans du système qui voulait donner tous les pouvoirs à la Chambre à l'exclusion du Sénat n'ont réuni que 136 voix contre 358.

Ces 136 suffrages se composent de radicaux et de bonapartistes. Détachez des 358 voix qui ont formé la majorité une cinquantaine de bonapartistes qui votaient blanc tandis que les autres votaient noir (ce qui prouve que dans la faction il y en a pour tous les goûts); joignez cette cinquantaine aux 136, vous aurez alors une minorité inférieure à 200 voix, en présence de plus de 300 qui ne veulent pas plus du radicalisme que du bonapartisme, et qui mettent sur la même ligne M. Floquet et M. Rouher, M. Naquet et le prince Napoléon.

Grâce à Dieu, un souffle salutaire et bienfaisant a passé sur les têtes et au fond des cœurs. Il y a aujourd'hui, à Versailles, dans la Chambre des députés et dans le Sénat, une majorité amie de l'ordre, de la paix publique, de la prospérité des affaires, toutes choses qui se résument dans cette idée : le respect de la Constitution. Bonapartistes et radicaux, radicaux et bonapartistes peuvent lutter contre la formation de ce grand parti d'apaisement, que nous avons appelé de tous nos vœux depuis si longtemps : ce parti est debout, il est organisé, il s'affirme et il grandira.

Si l'on révoquait en doute cet heureux résultat, on n'aurait qu'à lire les organes de la gauche intransigeante à Paris. Le journal *les Droits de l'Homme* en est déjà à déclarer que la Chambre du 20 février, dans laquelle il mettait sa confiance au lendemain des élections, vient de « se suicider ». La *Tribune* n'est pas moins agressive; elle dit que la « Chambre des députés est sur une pente fatale. » Laissons donc les oiseaux de mauvaise augure, se complaire dans les sinistres présages pour préparer une

nouvelle révolution. La fureur des intransigeants, les insultes des bonapartistes montrent clairement que le Parlement et le pays sont dans la bonne voie.

Aussi, l'année nouvelle se présente sous de favorables auspices. Nous saluons avec espoir ses premiers jours. Un seul point noir est à l'horizon : c'est la question d'Orient. Mais la sagesse des puissances prévient, il faut l'espérer, une guerre qui, quoique localisée, n'en serait pas moins regrettable. Il est certain, quoi qu'il arrive, que la France ne sortira pas de son rôle pacifique. Sous la Constitution du 25 février, les hommes qui dirigent les affaires veulent, avant tout et par-dessus tout, que le travail soit en honneur et la tranquillité assurée.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Grâce à l'activité des deux Chambres, à leur désir mutuel de conciliation, à la fermeté et à l'habileté du gouvernement, le conflit a été évité, et l'année 1876, qui menaçait de finir par une nouvelle crise, se termine, au contraire, par une heureuse entente et une action commune des pouvoirs publics.

Tout le monde, — pourquoi ne le dirions-nous pas ? — a contribué à faire naître l'apaisement dont nous semblons si éloignés il y a quelques jours à peine. C'est M. le maréchal Président de la République qui a donné le premier le bon exemple. En formant un ministère sincèrement et énergiquement républicain, il a satisfait la majorité de la Chambre, il a préparé à se plier aux exigences d'une politique de sagesse et de transaction, il lui a fait comprendre qu'elle devait soutenir à tout prix un gouvernement qui se montrait si respectueux de ses véritables droits, si soucieux de ménager sa légitime influence.

La résolution généreuse de M. le maréchal de Mac-Mahon n'a pas tardé à produire ses résultats. Ceux qui ont essayé de soulever la Chambre contre le cabinet et contre le Sénat ont pu s'apercevoir bien vite qu'ils échoueraient dans leur téméraire entreprise. La majorité républicaine et conservatrice de cette Chambre, la majorité latente que les hésitations du gouvernement avaient seules empêché de se dégager et de se manifester jusqu'ici, a répondu immédiatement à l'appel d'un ministère qui a su lui parler avec énergie et avec précision. Le Sénat, de son côté, a compris que l'heure était passée où l'indécision léthargique du pouvoir et les réveils irrités de la Chambre des députés permettaient de profiter du vote de chaque loi d'intérêt général pour faire des démonstrations hostiles contre le régime républicain. Il a accepté le rôle que lui imposaient les circonstances avec une bonne grâce incontestable. Ses adversaires lui ont beau-

coup reproché de n'avoir pas expliqué et justifié, au moyen d'une grande discussion, le parti qu'il prenait de rétablir des crédits dans le projet de budget voté par la Chambre des députés. Nous lui ferions plutôt un mérite de son silence. Ce n'était pas à lui à soulever un débat qu'il aurait certainement mieux valu éviter. Il n'avait pas besoin, pour marcher, de savoir si d'autres n'avaient le mouvement. Il n'aurait eu à s'occuper de la question théorique que si la Chambre avait contesté ses droits. Mais, au lieu de cela, la Chambre les a reconnus, proclamés et sanctionnés. Que lui restait-il donc à faire, sinon à éviter tout ce qui aurait pu rendre la promulgation de la loi budgétaire impossible avant la fin de l'année ? Il a été très vite, et il a eu raison. C'était la seule manière de montrer qu'il était animé, comme l'a justement affirmé M. Puyferrier, « d'un esprit de modération et de concorde. »

C'est avec ces éléments solides et homogènes — le centre droit libéral, le centre gauche et la gauche — que se formera définitivement la majorité, majorité très franchement républicaine, mais aussi très conservatrice. « Comme conclusion à ces débats nés d'une rivalité d'amibition, dit la *Gazette de France*, le fait reconnaître ceci : c'est que le tempérament de cette Chambre est modéré, « très peu républicain, pas du tout radical. » Très peu républicain ! la *Gazette* verra bien le contraire; mais modéré et pas du tout radical, en effet. Nous recueillons avec plaisir cet avis d'un journal qui n'avait cessé jusqu'ici de représenter les députés comme des révolutionnaires prêts à renverser l'ordre social tout entier, et qui invitait chaque jour le Sénat à se mettre en travers de cette détestable entreprise.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Non-seulement la Chambre des députés a consenti au rétablissement de crédits supprimés par elle antérieurement, mais elle a ratifié la suppression faite par le Sénat de dispositions législatives importantes qu'elle avait introduites dans le vote de la loi de finances. Ainsi, en ce qui touche les chanoines de Saint-Denis, la Chambre avait d'abord décidé que le crédit affecté serait annulé au fur et à mesure des extinctions. Le Sénat a supprimé cette disposition, et, bien que la commission du budget proposât hier à la Chambre des députés de la rétablir, elle n'a pas été maintenue.

Le *Journal officiel* constate que des « rires » ont accueilli à la Chambre des députés, la proposition présentée par un député du centre gauche, M. Gustave Levasseur, d'abroger la loi sur l'aumônerie militaire. Pour comprendre l'hilarité qu'a provoquée une proposition menaçant une institution établie par l'Assemblée nationale et en possession du respect général, il faut savoir les circon-

stances dans lesquelles elle s'est produite. Il était manifeste que M. Jules Simon, en demandant à la Chambre de voter le crédit relatif à l'aumônerie militaire, qu'elle avait refusé précédemment, et de se mettre ainsi en contradiction avec elle-même, éprouvait la crainte d'une certaine résistance. Pour obtenir une pareille concession, il était nécessaire de présenter l'espérance qu'elle serait accidentelle, et que d'ici au prochain budget la loi sur l'aumônerie serait rapportée. La loi sur l'aumônerie militaire ne pouvant être abrogée que par le concours des deux Chambres, il est bien certain qu'elle sera maintenue; mais une proposition comme celle de M. Levasseur pouvait au moins adoucir la blessure faite à l'amour-propre de ceux à qui l'on demandait de se déjuger. Comme elle ne pouvait avoir d'autre effet, et qu'au fond l'espérance présentée par la proposition de M. Levasseur était parfaitement vaine, ceux qui se rendent compte de la situation parlementaire se sont involontairement mis à rire, et c'est ainsi qu'un projet assurément fort sérieux dans la pensée de l'honorable député qui le présente a pris le caractère assez plaisant que constate le *Journal officiel*.

On lit dans la *Gazette de France* :

Pendant que les fidèles de M. Rouher votent pour les droits du Sénat, on voit un groupe conduit par le prince Jérôme, par MM. Raoul Duval et Robert Mitchell énergiquement ces droits et déclarer que M. Rouher et ses partisans viennent de décapiter le suffrage universel.

M. Robert Mitchell ne se contente pas d'avoir voté contre M. Rouher, il fulmine dans l'*Estafette*, contre ceux qui ont voté pour le maintien des droits du Sénat :

Les hommes de l'Appel au peuple s'accusent entre eux de désertion les principes, d'assassiner le suffrage universel, c'est-à-dire de détruire le seul instrument à l'aide duquel on espérait mettre en œuvre cette souveraineté populaire dont on attend la restauration de l'absolutisme.

D'après M. Robert Mitchell, M. Rouher aurait donc porté en terre le suffrage universel derrière M. Jules Simon. Voilà ce que tiennent à bien faire remarquer le prince Jérôme, MM. Raoul Duval, Robert Mitchell, etc., etc.

On lit dans le *Soleil* :

Les différents scrutins qui ont eu lieu à la Chambre, à l'occasion du budget des dépenses rectifié, offrent quelques remarques curieuses.

Le premier scrutin a porté indirectement sur la question de droit. Il s'agissait de savoir si la Chambre passerait à la discussion des articles.

Le prince Napoléon a voté contre avec les radicaux. Il en a été de même de dix autres bonapartistes, qui, par conséquent ont nié le droit du Sénat d'amender le budget.

Nous citons au hasard. Voici des noms saillants : MM. Eschassériaux père, René Eschassériaux, Haentjens, Janvier de La

Motte fils, Jolibois, Robet Mitchell, Cunéo d'Ornano, Raoul Duval.

M. le duc de Padoue s'est abstenu. MM. Dugué de La Fauconnerie, Janvier de La Motte père, duc de Mouchy, de Saint-Paul et Peyrusse, ont eu le bon esprit de se séparer de leur groupe dans cette occasion. Ils ont voté avec la majorité de la Chambre.

Dans le scrutin sur le crédit relatif au traitement des aumôniers militaires, nous retrouvons le prince Napoléon parmi ceux qui ont repoussé ce crédit. Il a encore voté avec la minorité.

MM. Eschassériaux père, Peyrusse, Paul Granier de Cassagnac, Raoul Duval, se sont abstenus.

Le groupe bonapartiste s'est divisé sur une question de principe.

La fraction de ce groupe qui a voté avec MM. Raspail, Louis Blanc et Lockroy, expliquerait difficilement le motif secret de sa conduite. Où veut-elle mener le pays ? A la Révolution. Elle est donc de la doctrine de ceux qui ne craignent pas de précipiter la France dans les aventures, dans l'espoir de pêcher en eau trouble.

M. Louis Blanc a couru, à propos de rien, tête baissée, à une défaite ridicule et qu'il pouvait s'épargner en se tenant en repos. Avant le vote du budget, M. Louis Blanc est monté solennellement à la tribune et a lu la déclaration suivante :

« Messieurs, « En présence de la situation faite à la Chambre des députés par les votes de ce jour, je viens, au nom d'un certain nombre de mes amis et en mon nom, déclarer que, ne voulant pas entraver les services publics, mais considérant que si le présent budget n'était pas voté, celui qui a été voté précédemment par la Chambre pourrait être repris, nous voterons contre l'ensemble du budget actuel, pour réserver dans son intégrité, par le seul moyen qui nous reste, le droit des contribuables que nous représentons. »

« Un certain nombre de mes amis. »

On pouvait croire que M. Louis Blanc parlait au nom d'une centaine de députés. Hélas ! on est loin de compte. On vote, et trente intransigeants seulement s'unissent à M. Louis Blanc pour rejeter le budget; encore, vérification faite ne sont-ils plus que vingt-sept à l'*Officiel*.

M. Louis Blanc doit se féliciter de n'avoir soulevé cet incident qu'à la fin de la séance; sans cette heureuse circonstance, les trente ne seraient peut-être plus que dix, comme dans la chanson :

En sortant du golfe d'Otrante,
Nous étions trente.
Mais en arrivant à Cadix,
Nous étions dix.

MM. de Belcastel et Chesnelong

viennent d'adresser à l'Union la lettre suivante :

Versailles, le 30 décembre.

Monsieur le Directeur,
Interprètes des sentiments de plusieurs de nos amis, nous venons, en leur nom et au nôtre, vous prier de vouloir bien insérer dans vos colonnes la déclaration suivante :

« Après avoir voté contre certains articles de la loi de finances qui blessaient profondément nos sentiments catholiques, nous réservant de poursuivre à l'avenir une réparation nécessaire, nous avons regardé le vote de l'ensemble du budget comme un devoir qui s'imposait à notre patriotisme. »

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments de haute considération.

G. DE BELCASTEL, CH. CHESNELONG, sénateurs.

ORIENT

La Conférence a décidé une prolongation d'armistice de deux mois, jusqu'au 4^e mars.

Les plénipotentiaires turcs ont présenté des observations sur plusieurs des propositions formulées par les puissances, notamment sur la question des garanties.

Les plénipotentiaires, entre autres M. de Chaudordy, ont discuté les questions soulevées.

On a l'espoir que ses travaux marcheront rapidement.

Les inquiétudes qui avaient beaucoup diminué on repris depuis mardi. La Turquie assure t-on, ne consentira à rien de ce qui ressemblerait à une occupation militaire de la Bulgarie.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Nous empruntons le passage suivant à la dernière allocution du Saint-Père :

O mon Dieu ! jusques à quand les persécuteurs seront-ils insatiables pour dépouiller l'Eglise de ses biens temporels; toujours prêts, ce qui est pire, à lui enlever ses droits, à la priver de sa liberté d'instruire, de prêcher, d'ordonner, enfin de toute la liberté que vous lui avez donnée, et spécialement de la liberté d'enseigner ? Car ce n'est pas à d'autres, mais aux seuls apôtres que vous avez dit : *Euntes, docete omnes gentes.*

Mais, vénérables frères, en nous opposant à l'orgueil des uns, nous serons fermes contre la férocité des autres. Oui, à ceux-là qui déjà semblent jugés par Dieu, nous devons opposer cette constance qui a fait jusqu'ici l'admiration des anges et des hommes, et qui, avec l'aide de Dieu, finira par triompher.

Nous pouvons dire maintenant que nous sommes persécutés, mais que nous sommes forts dans l'accomplissement de nos devoirs : *Persecutionem patimur, sed sustinemus.* Continuons à agir ainsi, vénérables frères, jusqu'à la fin de nos jours. Et ainsi nous pourrions nous présenter au tribunal de Dieu et dire : Nous voici; nous avons été fidèles gardiens de votre église militante, et nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour défendre ses droits.

Et c'est pourquoi nous pourrions, avec la confiance de l'apôtre, demander la couronne dans l'Eglise triomphante.

Que Dieu bénisse ces vœux que nous formons et que sa bénédiction nous donne un nouveau courage à moi et à vous. Que cette bénédiction s'étende sur vos familles, sur tout ce qui vous appartient et reste avec vous jusqu'à la fin de votre vie.

Benedictio Dei, etc.

INFORMATIONS

On lit dans le Journal des Débats :

Il vient de se produire aux Etats-Unis un fait trop grave pour qu'on puisse le laisser passer inaperçu. Les Compagnies de New York Central, de l'Erie, de l'Ontario, de la Pensylvanie, et quarante-deux autres, s'étaient fait jusqu'ici une guerre de tarifs qui procurait aux transports des réductions de prix importantes. Le commerce et l'industrie s'étaient habitués à considérer cet état de choses comme normal et à compter sur la continuation des avantages qu'il leur procurait. Mais la prolongation de la lutte imposait aux compagnies des sacrifices qui ne devaient pas être éternels. Ne pouvant se faire disparaître les unes les autres, elles ont conclu un accord au détriment du public. Elles ont adopté une base permanente et uniforme de tarifs qui impose aux transports à destination des villes situées sur la côte et des ports de mer des augmentations de 50 0/0 sur les prix antérieurs.

Le fait économique dont le commerce et l'industrie viennent d'être victimes aux Etats-Unis n'a rien assurément que d'ordinaire. Il avait été signalé en Angleterre, dans la grande enquête de 1865-1866, notamment par M. Wright, vice-président de la chambre de commerce de Birmingham. Comme on lui demandait s'il ne se produisait pas entre les diverses Compagnies qui aboutissent à Birmingham (celles du London and Nord Western, du Great Western et du Midland), une concurrence dont le résultat fut l'abaissement des tarifs, « c'est précisément le contraire qui a eu lieu », déclara-t-il. En Belgique également, M. Jamar, ministre des travaux publics, avait constaté, dans un discours prononcé au Parlement le 29 avril 1870, que les effets de la concurrence étaient essentiellement éphémères; qu'elle aboutissait, en définitive, à des conventions entre les Compagnies et à un renchérissement des prix de transport. Si la concurrence illimitée pouvait produire des résultats sérieux et définitifs, il semblait que ce fût aux Etats-Unis, sous le régime de la liberté absolue des chemins de fer. Il se trouve cependant que cette liberté même offre au public contre les exigences des Compagnies une protection moindre que nos cahiers des charges qui permettent à l'administration, sinon d'imposer les abaissements de tarifs, au moins d'empêcher les relèvements.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

Par décret du président de la République, M. Delsol est nommé adjoint au maire de Puy-l'Évêque.

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1877, s'ouvriront à Cahors, le 19 février prochain, sous la présidence de M. de Gauran, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Arnault et Galup, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

Le Journal officiel vient de publier la loi du 19 décembre 1866, ayant pour objet de modifier l'article 80 de la loi du 10 août 1871, sur les conseils généraux, lequel est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

« Les fonctions de membre de la commission départementale sont incompatibles avec celles de maire du chef-lieu du département et avec le mandat de député ou de sénateur.

Nous trouvons dans la Tribune médicale quelques lignes très-flatteuses sur notre compatriote le docteur A. Lacassagne, qui s'est déjà fait une place distinguée dans le corps médical :

« Par suite de la mutation de M. le professeur Fonsagrives, la chaire d'hygiène à la Faculté de médecine de Montpellier, vient d'être déclarée vacante. Les compétitions sont donc ouvertes, et trois compétiteurs sérieux sont, à notre connaissance, sur les rangs : MM. Pécholier, Bertin et Lacassagne, tous trois agrégés de la Faculté de Montpellier et le dernier agrégé, par surcroît, du Val-de-Grâce, car il appartient, comme on sait, au corps de santé de l'armée. Certes, voilà un trio de candidats des plus distingués, et dans lequel le choix est et sera embarrassant. Pour que ce choix soit bon, et le mieux approprié possible, il convient de se placer, avant tout, au point de vue et à la hauteur des exigences actuelles de la réorganisation de l'enseignement médical en général, et de la Faculté de Montpellier en particulier.

Nous le disions naguère dans un article consacré spécialement à ce sujet, la Faculté de Montpellier ne peut être conservée — et, à notre avis, elle doit l'être — qu'à la condition d'être régénérée, en quelque sorte, par un sang jeune et nouveau, puisé en dehors d'elle, c'est-à-dire en dehors de la sphère de ses doctrines et de sa scolastique surannées. L'un des candidats, M. le docteur Lacassagne nous semble parfaitement réaliser ces conditions, étant donné ses qualités professorales et ses titres scientifiques, parmi lesquels il nous suffira aujourd'hui de rappeler le traité d'hygiène, déjà classique, et dont le grand et légitime succès dit tout le mérite.

C'est pourquoi, et dans un intérêt qui se place absolument en dehors et au dessus des préférences personnelles, nous faisons les vœux les plus sincères pour la nomination de M. Lacassagne.

Notre jeune compatriote, le sculpteur Jean Francès, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, commence à faire parler de lui et l'attention du public sérieux est déjà attirée par ses œuvres.

Nous sommes heureux de reproduire la note suivante de la Tribune médicale :

« Samedi soir, grande soirée à la direction du Val-de-Grâce. Le sympathique directeur de l'Ecole recevait à dîner ses professeurs et ses agrégés. A 9 heures, les salons se remplissaient d'invités. Des généraux, des officiers supérieurs, les inspecteurs du corps de santé, de nombreux médecins militaires s'étaient rendus à l'invitation de M. Didiot. C'était une vraie fête militaire donnée aux nouveaux aides-majors qui quittent l'Ecole. Chaque année, M. Didiot a l'heureuse idée de fêter ainsi l'entrée définitive de ses élèves dans le corps de santé.

On a beaucoup remarqué, dans le grand salon, la maquette en terre d'un buste de Michel Lévy. Cette œuvre est due à un jeune sculpteur de talent, M. Jean Francès. Le buste d'un des hommes qui ont le plus fait pour la médecine militaire, a sa place marquée au Val-de-Grâce, et nous félicitons son successeur d'y avoir délicatement pensé. »

Le Journal de Bordeaux, l'un des principaux organes de la faction, condamne formellement la politique de M. Rouher, et c'est par conséquent la politique du prince Jérôme

qui doit avoir le dessus. M. Rouher, en votant pour le Sénat, a agi contre « le principe de l'empire. »

En vérité, ils vont bien à Bordeaux nos bons amis les bonapartistes. Ils nous montrent que le désaccord entre eux croit et embellit en province comme à Paris.

Le jeune et brillant colonel duc de Chartres, frère de M. le comte de Paris, a passé quelques jours à Bordeaux, la semaine dernière. Grand, élancé, plein de franchise et de bonne humeur, M. le duc de Chartres passe pour l'un des princes les plus accomplis d'Europe. Toute la France sait sa vaillante conduite pendant la guerre. N'ayant pas le droit de rentrer en France, par suite des lois de proscription contre sa famille, il prit le nom de Robert Lefort, et combattit vaillamment dans les rangs de nos soldats.

Vendredi, le tribunal correctionnel de Montauban a rendu son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par Mme la comtesse de Montijo contre le gérant du *Republicain de Tarn-et-Garonne*.

Ce dernier a été condamné à 300 fr. d'amende, 300 fr. de dommages envers la partie civile et l'insertion dans quatre journaux du département : le *Republicain*, l'*Indépendant*, le *Courrier* et l'*Electeur* et dans le *Journal de Toulouse*.

M. le préfet du Gers vient de prendre l'arrêté suivant :

Le préfet du Gers, Considérant que M. Laurens-Sabathié appaîtreur de la commune d'Orbessan, a été condamné à la peine de 50 francs d'amende par le tribunal de police correctionnelle d'Auch, pour avoir proféré publiquement les cris séditieux de : « Vive l'empereur ! Vive Napoléon IV ! A bas la République ! »

Considérant que, sur les invitations répétées qui lui ont été adressées par l'administration supérieure, M. Béros, maire d'Orbessan, a refusé de prononcer la révocation de cet agent communal; qu'il s'est ainsi fait solidaire d'une manifestation d'hostilité contre le gouvernement de la République dont il est le représentant :

Arrête : Art. 1^{er}. M. Béros, maire de la commune d'Orbessan, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

Le 28 décembre dernier, vers trois heures du matin, un incendie a éclaté à Payrac, au domicile de la dame veuve Solignac; le feu s'est communiqué à deux maisons voisines appartenant aux sieurs Laval, boulanger, et Canteloube, charbon.

Ces trois habitations ont été la proie des flammes, ainsi qu'une partie du mobilier qu'elles renfermaient.

Les pertes s'élèvent à 30,000 fr. environ.

On nous écrit de Montcauq :

Notre foire favorisée par le temps a été très belle, et il s'y est traité beaucoup d'affaires, notamment sur les bœufs d'attelage que recherchent toujours les marchands toulousains et montalbanais, qui ont l'habitude de fréquenter nos foires d'hiver. Des commissionnaires pour Bordeaux et Paris, achetaient aussi les bœufs gras que nos principaux propriétaires du canton et des environs, conduisent toujours à cette foire.

Le foireal des cochons gras était abondamment garni, le prix était aussi un peu audessus des cours précédents, cependant la belle marchandise se payait encore 58 fr. les 50 kil. Les veaux 0,90 c. le kil.

Grande abondance de grains à la halle où le maïs était très-demandé par les marchands des cantons de Luzech et de Puy-l'Évêque.

Blé, 23 fr. l'hectolitre, maïs 18 fr. l'hect., noix, 13 fr. l'hect.

Les marchands étalagistes ont eu une vente active pendant toute la journée; une grande animation n'a cessé de régner sur tous les points de la foire; les marchands de joujoux et de bonbons ont continué leur vente jusqu'à une heure bien avancée de la nuit.

Le Journal de Condom nous apprend que le parquet de cette ville vient d'adresser au commerce de l'arrondissement la note suivante :

« A l'occasion de la circulaire de M. le garde des sceaux, publiée au Journal officiel du 19 octobre dernier et relative aux fraudes sur les boissons, l'attention du parquet de Condom a été appelée sur une falsification qui, autrefois se serait clandestinement commise dans cet arrondissement.

Cette fraude, qu'il serait à craindre, vu l'élévation actuelle des cours, de voir se renouveler, cette année, consiste, soit à couper l'eau-de-vie d'Armagnac, produit de choix, avec des trois-six d'industrie, du dédoublé ou des trois-six du Languedoc, soit à mettre dans le vin du pays avant de le distiller une certaine quantité de ces alcools inférieurs, pour obtenir dans l'un et l'autre cas une eau-de-vie destinée à être vendue sous le nom d'Armagnac, nom qui, légitimement, n'appartient qu'aux produits de la distillation des vins de cette contrée purs de tout mélange.

D'après une jurisprudence constante résultant de nombreux arrêts, dont l'un est rappelé dans la circulaire précitée, cette falsification tombe sous le coup de la loi pénale, même lorsque l'acheteur a été au préalable averti du mélange opéré, si cet acheteur ne s'est lui-même procuré la marchandise que pour la revendre, en lui laissant dans une intention de tromper, la marque indicative d'une provenance et d'une qualité spéciales que le coupage lui a fait perdre. Cette dernière circonstance sera même, dans la plupart des cas, suffisamment prouvée par cela seul que l'acheteur de cette eau-de-vie mélangée, au lieu de s'approvisionner n'importe où, aura pris le soin de la faire venir d'un pays dont le cru jouit d'une réputation supérieure et où la fabrication loyale s'interdit tout mélange.

Pour prévenir, s'il est possible, une fraude si préjudiciable à la propriété et au commerce, le parquet ne veut pas laisser ignorer que désormais une surveillance active sera exercée sur les introductions en Armagnac de tous les alcools inférieurs, qu'elle qu'en soit la nature, qui seront d'une provenance étrangère à ce pays, et principalement sur les entrées de trois-six.

Si des falsifications se commettaient, cette mesure permettrait aisément de les constater, et les coupables auraient à en répondre devant la juridiction répressive, sans préjudice des poursuites à exercer pour les fraudes, ignorées jusqu'à ce jour, que les investigations actuelles feraient découvrir.

Un phénomène assez inexplicable vient, dit la Gironde, de se produire à Valence, dans la propriété de M. Videau. Cette propriété est sise sur le haut plateau, à quelques pas du boulevard, au lieu dit de Queyron.

M^{me} Videau parcourait le domaine, en compagnie de quelques amis. On

venait de faire une halte. Tout à coup un affaissement de terrain se produisit à côté du groupe.

Le premier moment de stupéfaction passé, on accourut. Il s'était formé un trou large, en forme d'entonnoir, profond d'une trentaine de mètres, au fond duquel l'eau grondait.

On écrit de Saint-Chamas au *Journal du Midi* :

« Lundi dernier, jour de Noël, un sieur de long en état d'ivresse, croyant scier un morceau de bois, a scié la tête d'un de ses camarades, endormi près de lui. La victime de cette épouvantable hallucination a été transportée à l'hôpital.

Le coupable a été arrêté.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve* :

L'audace des voleurs s'accroît tous les jours ; ces messieurs ne se contentent plus de crocheter les serrures, de briser les vitres pour faire jouer les espagnolettes ; ils entrent dans les magasins, se chaussent, s'habillent, se coiffent, si le marchand est absent, et sortent probablement le cigare à la bouche.

La semaine dernière, un voleur dont le sexe n'a pas été précisé, est entré dans un magasin de modes de la rue Galaup, pendant une absence de cinq minutes de la modiste, a pris un chapeau placé sur un champignon et, comme Gizelle, est parti sans dire s'il reviendrait.

Le gros lot du dernier tirage de la ville de Paris (1865) a été gagné par un boulanger de Châteaudun, M. Sadorgo, père de sept enfants.

Ce lot est de 150,000 francs !

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 3 janvier, soir.

Samedi dernier, un décret présidentiel prononçant la clôture de la session a été lu au Sénat par M. Jules Simon et à la Chambre des députés par M. le duc Decazes.

La prochaine session doit s'ouvrir le 9 janvier, conformément à la Constitution. Elle durera cinq mois, et sera consacrée principalement à de grandes questions de réformes budgétaires.

Les nouvelles de l'intérieur sont tout aussi rares aujourd'hui qu'hier. Le conseil des ministres présidé par le maréchal de Mac-Mahon s'est, dit-on, occupé du mouvement préfectoral qui

paraîtra samedi ou dimanche.

Le mouvement comprendrait six ou sept révolutions de préfets et plusieurs déplacements. Le mouvement sous-préfectoral serait peu important, dit-on.

Ce n'est que dans sa prochaine séance que le conseil des ministres s'occupera du Message présidentiel aux Chambres, à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de 1877. Ce document sera rédigé par M. Jules Simon.

Le conseil des ministres s'est occupé aussi de la question d'Orient et M. le duc Decazes lui a donné connaissance de dépêches qui confirment le rejet par la Porte des propositions de la conférence, particulièrement en ce qui concerne l'occupation par des troupes étrangères et les attributions de la commission internationale.

D'autre part, les télégrammes annoncent que Midhat-Pacha, dans une entrevue qu'il a eue avec lord Salisbury, a maintenu son attitude. Tout en déclarant que la Turquie pourrait céder sur quelques points, il a persisté à dire qu'elle repousserait toute condition contraire à sa dignité, ce qui est assez vague.

Les négociations continuent néanmoins ainsi que les pourparlers entre les plénipotentiaires.

C'est aujourd'hui que le ministère turc doit prendre la résolution définitive qu'il communiquera demain jeudi à la conférence.

Si c'est le rejet des propositions de la conférence, on prétend que le général Ignatieff et lord Salisbury quitteront immédiatement Constantinople.

Une dépêche de Constantinople adressée à un journal de Saint-Petersbourg annonce même que le général Ignatieff a télégraphié à Sébastopol, demandant qu'on lui envoyât immédiatement le yacht impérial *Herclik*.

On annonce d'autre part que la Turquie presse activement ses préparatifs militaires.

Bourse de Paris

Cours du 4 Janvier.

Rente 3 p. %..... 74.30
 — 4 1/2 p. %..... 402.00
 — 5 p. %..... 106.45

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	du 3 janv.	précédente
Banque de France..	3.500 »	3.550 »
Crédit foncier....	620 »	615 »
Orléans-Actions..	4.065 »	4.065 »
Orléans-Obligations.	330 75	328 75
Suez.....	678 75	677 50
Italian 5 %.....	72 75	72 50

Un cri général s'éleva dans la foule attentive. L'un voulait deviner le nom du provocateur et connaître la cause de cette haine mortelle ; les vieux disaient que le Vicaire ne permettrait pas un semblable combat ; les jeunes prétendaient qu'il serait injuste de s'y opposer. Beaucoup tremblaient pour Ottorino ; plusieurs de ses partisans se réjouissaient de voir s'ouvrir devant lui la perspective d'un nouveau triomphe ; d'autres, jaloux de sa gloire, se réjouissaient en secret du danger qui le menaçait et espéraient voir bientôt abaisser cette renommée qui leur portait ombre. Le plus grand nombre des spectateurs restaient indifférents et se préparaient à bien jurer de ce spectacle, pour prendre leur revanche de l'ennui qu'ils avaient jusqu'alors éprouvé.

Et pendant ce temps que faisait, que pensait la malheureuse Béatrix ? Au commencement de la joute, quand les assaillants se présentaient pour provoquer les chevaliers, elle hésitait entre la gloire et le péril de son bien-aimé et tantôt désirait, redoutait une provocation pour Ottorino. Elle s'était rassurée en voyant tant de luttes inoffensives, et souhaitait ardemment qu'on mit son fiancé en mesure de montrer sa valeur. Elle goûtait à l'avance la joie du triomphe et songeait aux éloges que lui prodigeraient les chevaliers et les

DETTE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

Unification et conversion des Emprunts 1862-1868-1873 et de la dette flottante du gouvernement, en conformité du décret de S. A. le Khédive en date du 7 mai 1876, du règlement du 25 du même mois, ainsi que du décret modificatif du 18 novembre et du règlement du 6 décembre 1876.

EMPRUNTS 1862-1868-1873.

Les titres de ces emprunts doivent être présentés à la conversion, munis de tous leurs coupons, y compris :

- Pour l'emprunt 1862, le coupon échu le 1^{er} septembre 1876.
- Pour l'emprunt 1868, le coupon échu le 15 juillet 1876.
- Pour l'emprunt 1873, le coupon échu le 15 octobre 1876.

Les porteurs de ces trois emprunts ont droit à :

- 38.40 % en obligations privilégiées 5 0/0 des chemins de fer égyptiens et du port d'Alexandrie, jouissance du 15 octobre 1876.
- 61.60 % en obligations 7 0/0 de la Dette d'Égypte unifiée, jouissance du 15 juillet 1876.

100 »

En déposant leurs titres, les porteurs doivent déclarer s'ils ont l'intention d'user de leur droit en obligations privilégiées et signer, à cet effet, des formules qui seront mises à leur disposition.

Dans le cas où la totalité des obligations privilégiées, des chemins de fer égyptiens et du port d'Alexandrie, créées conformément au décret modificatif du 18 novembre 1876, ne serait pas réclamée par les ayants droits, les porteurs des emprunts 1862-1868-1873, seront admis à une nouvelle répartition au prorata du montant primitivement déposé par eux à la conversion ; mais ceux qui voudront profiter de cette éventualité devront laisser en dépôt, en anciennes obligations, une quantité égale au nombre maximum d'obligations qu'ils désirent recevoir, dans l'hypothèse où il y aurait un surplus quelconque à répartir.

Sommaires à recevoir, espèces pour les intérêts dus sur les anciens titres au 15 juillet 1876.

Emprunt 1862. — Pour intérêts à 7 %, du 1^{er} mars au 15 juillet 1876, 13.04 par obligation.

Emprunt 1868. — Pour le coupon plein échu le 15 juillet 1876, 17.50 par obligation.

Emprunt 1873. — Pour intérêts à 7 %, du 15 avril au 15 juillet 1876, 8.75 par obligation.

Les obligations de l'emprunt 7 % 1868 sorties au tirage d'avril 1876 sont remboursées à 500 francs.

Titres déjà présentés à la conversion.

Les porteurs des emprunts 1862-1868-1873 qui ont déjà déposé leurs obligations pour la conversion, antérieurement au décret du 18 novembre 1876, sont informés que les modifications apportées, par ce dernier décret, à celui du 7 mai 1876, leur sont aussi applicables, et qu'ils peuvent par conséquent, réclamer leurs droits sur les obligations privilégiées 5 % des chemins de fer égyptiens et du Port d'Alexandrie, dans la proportion de 38.40 %, avec addition du surplus éventuel, comme il est expliqué ci-dessus.

Dette flottante du gouvernement.

Les porteurs de titres de la dette flot-

tante, telle qu'elle est fixée par le décret du 18 novembre 1876, reçoivent des obligations 7 % de la dette unifiée, jouissance du 15 juillet 1876, pour le montant de leurs titres, avec augmentation ou sous-déduction des intérêts de 7 % l'an, selon que l'échéance des titres est antérieure ou postérieure au 15 juillet 1876, le tout avec une majoration de 40 %.

Les porteurs qui ont déjà déposé leurs titres, en exécution du décret du 7 mai, sont invités à représenter les récépissés nominatifs, non négociables, qui leur ont été délivrés, pour régulariser leur situation en conformité du décret modificatif du 18 novembre 1876.

A partir du 9 janvier 1877, la conversion s'effectuera par l'entremise du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et de ses agences en France et à l'étranger, désignés officiellement à cet effet dans les règlements de S. A. le Khédive, en date du 25 mai et 6 décembre 1876.

Les opérations d'échange s'effectueront également aux guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 56, rue de Provence, à Paris ; ainsi qu'à ceux de toutes ses succursales en France.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de Décembre.

Ethnologie.
 Mythologie des îles de la Mer du Sud. — *Beaux-arts.* — *Biographie.*
 Jean-François Millet.
 Législation pénale. — *Mœurs nationales.* — Les prisons d'Europe. Une prison espagnole.
Mœurs. — *Anthropologie.*
 L'Afrique équatoriale.
 Art dramatique.
 Le théâtre de Meinigen.
Etudes d'histoire et de mœurs au XVIII^e siècle.
 Correspondance inédite de Saint-Lambert avec M. de Fontanes.
Miscellanées.
 Récits de Noël. — Un Rat. — Jack le Trotteur. — La femme du rédiffe (traduit du turc). — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses. — Bulletin bibliographique.
 Correspondances de la *Revue Britannique.*
Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.
Correspondance d'Allemagne. — Les grandes manœuvres en Prusse. — La situation économique : remèdes. — L'enseignement artistique dans les gymnases. — *Jeun Elmer*, par Charles Schamburg. — *Forces de la nature et facultés de l'esprit.* — *Le Niebelung* en déficit.
Correspondance d'Amérique. — Résultats de l'élection, violence des partis et périls de la situation. — Réunion du congrès. — Message du président.
Correspondance d'Orient. — Certitude de la guerre. — Développement de l'esprit révolutionnaire dans l'Islam. — Son but. — L'alliance des trois empereurs. — L'Abyssinie. — Le Moufle-tsich.
Correspondance de Londres. — M. Gladstone et le trône de Byzance. — Préparatifs pour la proclamation de l'impératrice des Indes dans l'empire indien. — Pantomimes de Noël. — Nouveau poème épique de W. Morris. — Le libre échange devant la chambre de commerce de Manchester. — L'exposition universelle de Paris. — La surveillance des wagons. — Le trésor de Curium. — Les autruches du cap.
Chronique scientifique.
Chronique et bulletin bibliographique. — La fin de l'année politique. — Ce qui

suré par le désespoir, c'est un défi à mort ; j'ai tout vu, mais je veux rester.

Ottorino était sorti tout armé de sa tente ; il s'approcha de son cheval de bataille que tenait son écuyer, et malgré sa pesante armure, d'un bond sauta légèrement en selle.

Les juges du camp apportèrent deux lances. Après s'être assurés qu'elles étaient de tout point semblables ils les donnèrent aux deux combattants et leur dirent de faire le tour de la lice.

Les deux adversaires le firent, suivis de leurs écuyers. L'inconnu couvert de ses armes, modérément d'un air insouciant son fringant coursier qui, excité par le bruit des applaudissements, se cabrait, sautait et écumait. Pour lui, ferme et droit sur les arçons, il avait une attitude sévère et imposante.

Lupo qui le suivait à peu de distance, observait ses larges épaules, ses membres bien proportionnés, sa démarche alière, et ne pouvait s'empêcher de craindre pour son maître. En considérant avec soin ses armes, il s'aperçut que la visière du morion était clouée, et il le reconnut pour ce lui qu'avait acheté la veille, le vieillard à la casaque marron.

Ottorino galopait à côté de l'inconnu, la visière levée ; et de temps en temps une mèche de ses noirs cheveux, s'échappait

ressort de la discussion du budget. — Les deux Octave. — Livres nouveaux : Stop poète. — Les deux Venises de M. Havaré. — Étrennes de la librairie Hachette, etc. — Théâtres : Paul et Virginie, le grand Opéra, l'Ami Fritz, skating, etc. — Le Cirque et la Caravane.

Sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie cette semaine : *Le Jour du Baptême*, tableau de M. G. Brion ; Portraits de MM. Erckman et Chatrian ; deuxième acte de *l'Ami Fritz*, la nouvelle comédie du Théâtre-Français ; Entrevue du prince de Bismark et du marquis de Salisbury, à Berlin ; le Czar passant une revue au Champ de Mars de Saint-Petersbourg ; un Skating-Ring au pôle Nord, pendant l'hivernage de la *Discovery* ; le baptême de Witikind ; la Piazzetta, à Venise ; Chemins de fer souterrains à Londres. — Rébus, Problèmes d'Échecs.

L'éditeur Lacroix publie l'*Histoire de France de Michelet* en livraisons à 50 centimes, va commencer le 9^{me} volume. Louis XI est mort. Avec lui le moyen-âge est vaincu. Un moment, pendant les règnes de Charles VIII et de Louis XII, l'attention de la France va se porter sur l'Italie, et la Renaissance, plus tard la Réforme, vont sortir de ce mouvement que Michelet décrit avec cette élévation d'esprit et cette éloquence ardente qui ont fait de lui notre premier historien.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 27 (30 décembre).

La société de géographie de Paris et la civilisation de l'Afrique. — Les étonnantes découvertes. — Chronique scientifique. — Table des matières du semestre. — Table alphabétique des auteurs.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 27 (30 décembre).

La chaire de poésie latine depuis sa création ; l'enseignement de M. Patin, par M. Benoist. — Publications historiques illustrées. — Les romans pour la jeunesse. — Livres d'étrennes pour les enfants. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — Table des matières du 1^{er} juillet au 31 décembre 1876.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

de son casque et venait flotter gracieusement sur son visage. Il montait un beau genêt azean d'Andalousie, qui n'était pas robuste et terrible comme celui de son adversaire mais plein de feu et d'ardeur, obéissait à la main, à la voix, au signe, on dirait presque à la pensée de son maître. Ottorino le conduisait avec beaucoup d'habileté et lui faisait faire toute sorte de passes et de courbettes, de sorte qu'on aurait cru qu'il se préparait à une fête ou à un carrousel plutôt qu'à un combat mortel.

Arrivé en face de l'estrade où se tenait le comte del Balzo, Ottorino salua courtoisement le père et la fille. Le comte lui répondit à peine, Béatrix ne put lui lancer qu'un coup d'œil timide et fugitif. En ce moment, comme attirée par une force irrésistible, elle ne pouvait détacher ses yeux du chevalier inconnu ; elle voyait le fer de sa lance long, aigu, brillant ; il lui semblait sentir cette pointe glacée pénétrer dans son cœur ; elle la regardait fixement comme si elle eût voulu l'anéantir.

L'inconnu, qui ne s'était jamais tourné, inclina un moment la tête vers le balcon du comte.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

4 janvier 1877. (78)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XVIII.

(Suite.)

— « Le champ est ouvert au chevalier ! »

Alors l'inconnu, usant de cette autorisation, traversa lentement toute la lice, se dirigea vers la tante des tenants et s'arrêta devant l'écu d'Ottorino. Au lieu de le toucher de sa lance, comme c'était l'usage, il l'arracha de sa place et le jeta à terre, et le suspendit de nouveau, mais renversé.

C'était le plus grand outrage qu'on pût faire à un chevalier et qui entraînait une lutte à *tutto sangue*, c'est-à-dire un combat à mort.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE...

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art...

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art...

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano...

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges...

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris...

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat ; plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

Les beaux livres d'étréne que l'éditeur Calman Lévy vient de mettre en vente ne laissent au public que l'embarras du choix.

d'après G. Doré ; Contes d'un vieil enfant, par Feuillet de Conches, ornés de 35 gravures sur bois...

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal.

RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse...

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1er édit. : 5 mois, 3 fr 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4e — avec une gravure colorée chaque numéro :

5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr

S'adresser également dans les librairies des départements.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne...

mahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Cinq-Mars peut, à juste titre, être placé au premier rang des chefs-d'œuvres de la littérature contemporaine.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant c. CONSTIPATION et Hémodorhoïdes

Pour tous les extraits et articles non-sigés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON FLEURISTE Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

OCCASION

A VENDRE UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons. S'adresser au bureau du Journal

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 48 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 430 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux déces des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 33,009,563 fr. Rentes payés aux Bénéficiaires payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénech, à Cahors; Puél, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bapé Planion, à Souillac.

DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869 Convention du 15 Avril 1874

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'OREIGNY, PAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Metz, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

A VENDRE

en Bloc ou en Parcelles

UN BEAU PETIT DOMAINE

SITUÉ A ANDRIEU,

Commune de Padirac.

Ce Domaine se compose : d'une maison de maître, presque neuve, couverte en ardoise, ayant douze pièces, dont cinq au rez-de-chaussée et sept chambres au premier.

Maison pour la ferme avec garde-pile, étables, etc., grange pour loger quatre paires de bœufs, chevaux, bêtes à laine 140, fourrages en quantité suffisante.

La propriété est assortie en b nnes qualités de terres, prés, vignes, bois et pâturages en excellent rapport et d'un revenu de 2,400 fr. au moins, susceptible d'amélioration.

La maison princip le avec cour et jardin et autres constructions, donne au midi, sur une vallée de près de première qualité, à 300 mètres d'une route nouvelle; de la maison en amphithéâtre, se trouvent les champs, les bois, les pâtures, la grand vigne, vers nord, la route centrale longe la commune et se rattache à toutes les voies départementales et communales des environs; l'œil se plaît à observer au loin, les plaines fertiles qui dominent les Tours de St-Laurent, près St-Céré, les restes du vieux château de Castelnaud-Bretenoux, les Tours de Turenne près Brives-la-Gaillarde. La fontaine minérale de Mers est à 3 kilomètres environ, le chemin de fer à la même distance par Roc-Amadour et la station de Montvalent au château de Laroque.

Contrée privilégiée pour toute espèce de récoltes et fruits, noix, etc. S'adresser pour la vente, au Maire de Padirac et aux notaires de Gramat et St-Céré, qui fouriront les renseignements et les conditions de la vente, avec les termes des paiements. La superficie est de 40 hectares environ.

CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT 1877 EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. Cahors, imprimerie de A. Layton

LA VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS Ch. FAY, inventeur 9, rue de la Paix

LIBRAIRIE MODERNE J. GIRMA A Cahors.

Etrennes pour 1877

EN VENTE TOUS LES NOUVEAUX LIVRES D'ÉTRENNES annoncés sur les journaux et diverses publications

Grand choix d'articles de luxe, tels que : BUVARDS, ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES, PAPETERIES, PORTEFEUILLES, PORTE-MONNAIES, ETC.

PARISSIENS de grand luxe et MISSELS, richement enluminés et reliés. PARTITIONS et volumes de musique cartonnés et reliés. Calendriers, Agendas éphémères.

Nota. — Les Catalogues des livres d'étrénes des principaux éditeurs seront distribués gratuitement et adressés de même aux personnes qui en feront la demande.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insipiscence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la Co concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^e de comestibles